CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 27 janvier 2020 - 8h30

Hémicycle Bargemon

Environ 150 délibérations sont inscrites à l'ordre du jour de cette séance.

SOMMAIRE

01 POINT D'ÉTAPE SUR LE PLAN ÉCOLE D'AVENIR, ET, NOTAMMENT, SUR LE DIAGNOSTIC TECHNIQUE DES ÉCOLES

02 LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT NATIONAL (SPLA-IN) CRÉÉE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

03 LA COMMISSION DES NOMS DE RUE

04 CONTACTS PRESSE

01 POINT D'ÉTAPE SUR LE PLAN ÉCOLE D'AVENIR, ET, NOTAMMENT, SUR LE DIAGNOSTIC TECHNIQUE DES ÉCOLES

OBJECTIFS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN ÉCOLE D'AVENIR

01

Depuis 2016, la Ville a progressivement défini et mis en place les éléments d'un Plan Ecole d'Avenir destiné à la fois :

- à répondre aux besoins de bâtiments scolaires (en construction, en renouvellement ou en entretien) des 15 prochaines années,

- à définir et développer, dans un cadre partenarial avec la communauté éducative, l'école du 21ème siècle, en l'occurrence « une école dans laquelle les effectifs moyens par classe continuent de baisser et la technologie de progresser, une école dans laquelle la configuration de l'espace se transforme au service des nouvelles méthodes éducatives ».

02

Constituant l'un des points les plus ambitieux du Plan Ecole d'Avenir, mais pas le seul, le renouvellement (démolition – reconstruction) des 28 groupes scolaires GEEP (dits Pailleron), soit 58 écoles maternelles ou élémentaires, a été décidé par le Conseil Municipal, le 16 octobre 2017.

03

Cependant, la procédure de marché de partenariat pour 34 groupes scolaires (incluant la construction neuve de 6 groupes scolaires) a été contestée devant le Tribunal Administratif, puis devant la Cour Administrative d'Appel.

04

Anticipant un retard important et préjudiciable de la réalisation de certaines écoles neuves ou du renouvellement d'écoles GEEP prévues par des dispositifs ANRU, le Conseil Municipal a été conduit à passer en procédure MOP :

- la construction neuve de 3 groupes scolaires (Jolie Manon, Docks Libres, Les Fabriques) (délibération d'avril 2019),

- la démolition-reconstruction de 3 groupes scolaires GEEP (Bouge, Vayssière, Kallisté) (délibération de novembre 2019).

De ce fait, les premiers éléments d'un Plan B ont été activés sans attendre l'issue des procédures juridictionnelles.

05

Ces écoles sont venues s'ajouter à 6 autres groupes scolaires neufs, en cours d'études ou de travaux, et déjà engagés ou projetés en dehors de la procédure de marché de partenariat : Antoine de Ruffi, Vallon Régny, Capelette, Marceau, Abeilles et Friche de la Belle de Mai.

Des projets de grosses réhabilitations, d'extensions et restructurations s'y ajoutent pour Saint-Louis Gare, Montolieu, Sainte-Marguerite, Parc Dromel, Solidarité, Chabanon et la Viste Bousquet, Arenc Bachas...

06

Parallèlement, la Ville a mis en place une «Mission technique du Plan Ecole d'Avenir», sous l'autorité directe du DGS, chargée de coordonner les différentes DGA et Directions concernées (DGAEES et DGAVE notamment) et de conduire les procédures administratives permettant :

- de compléter les données prospectives sur l'évolution des besoins scolaires, à partir de travaux confiés à l'AGAM,

- d'approfondir la connaissance technique de l'état de nos bâtiments scolaires (Cf. Audit et partie 2. ci-après),

- de croiser les résultats des deux études pour confirmer et/ou actualiser la programmation des travaux d'ampleur sur la quarantaine de sites scolaires concernés : 28 GEEP et plus de 10 autres groupes scolaires - soit près de 70 écoles (unités pédagogiques élémentaires et maternelles) dans les 10 prochaines années (2020-2030),

- d'inventorier les alternatives à la procédure de marché de partenariat qui permettraient de construire ces écoles dans les meilleures conditions de qualité, d'innovation, de prix et de délai,

- de poursuivre le travail de concertation sur les programmes des futures écoles, déjà engagé avec la DASEN et les directeurs des écoles.

07

S'agissant de la procédure de Marché de partenariat, le délai écoulé depuis la délibération du Conseil Municipal du 16 Octobre 2017, à raison des procédures juridictionnelles en cours, aurait nécessité en toute hypothèse une nouvelle évaluation préalable ainsi qu'une nouvelle étude de soutenabilité financière validées par le Ministère de l'Economie et la DRFIP.

08

A partir de ces éléments de point d'étape du Plan Ecole d'Avenir, il est clairement démontré qu'après le «Plan Ecole Réussite» qui s'est par exemple traduit par le déploiement de self-services dans les écoles élémentaires, la Ville a résolument engagé depuis 2016 une nouvelle phase opérationnelle de son ambition prioritaire pour les écoles de Marseille au travers du Plan Ecole d'Avenir, qui dépasse le seul cadre du marché de partenariat.

PREMIÈRES CONCLUSIONS DE L'AUDIT TECHNIQUE DES ÉCOLES

Dans le cadre du Plan Ecole d'Avenir, la Ville a mandaté deux bureaux d'experts indépendants pour établir, loin de toute polémique et de tout parti-pris, un diagnostic technique complet du patrimoine scolaire. Cet audit permettra, notamment, d'ajuster autant que de besoin la programmation des travaux.

L'engagement avait été pris de faire un point lors du dernier Conseil municipal de la mandature quant à l'avancement de leur mission.

La présente partie de la note d'information constitue ce point d'étape.

1. La méthodologie suivie pour cet audit d'envergure

Le diagnostic s'est déroulé dans un climat relationnel excellent et a fait l'objet d'un accueil remarquable de la part des personnes en poste dans les écoles.

Toutes les écoles ont été visitées par deux bureaux de contrôle (APAVE et QUALICONSULT) avec des équipes venues de la France entière.

Chaque site a été contrôlé dans sa totalité : les locaux scolaires, les espaces de restauration, les gymnases, les logements, les cours et les espaces extérieurs.

Seul le travail de contrôle concernant les logements reste à finaliser.

Les diagnostics ont été conduits visuellement afin de vérifier la conformité et la sécurité du patrimoine scolaire et d'évaluer, le cas échéant, le coût de sa remise aux normes.

Les contrôleurs devaient également signaler, sans délai, au cours de leur mission, tout élément susceptible de recéler un problème de sécurité.

Chaque bâtiment, chaque local, chaque corps d'état et chaque équipement technique a fait l'objet d'un examen approfondi, accompagné d'une notation allant de 1 à 5 - de insatisfaisant à parfait en passant par médiocre, moyen ou satisfaisant. Cet examen portait sur différents critères : l'état général, la fonctionnalité, le niveau de conformité, la programmation de travaux à envisager et l'estimation de leur montant.

2. Les premières constatations de ce diagnostic

Elles constituent la première approche d'un diagnostic qui reste évidemment à compléter et à préciser, tant l'analyse de 470 écoles est une tâche considérable.

La première conclusion essentielle des Bureaux de Contrôle est d'attester que les structures et les fondations du patrimoine scolaire ne présentent aucune pathologie menaçant la solidité du bâtiment - tous les enfants et les personnes qui le fréquentent sont en sécurité à cet égard.

Les bureaux de contrôle constatent que l'état général des écoles marseillaises se positionne entre les niveaux moyen et satisfaisant.

Cet état général n'est pas corrélé avec une quelconque localisation géographique et varie très peu selon les arrondissements.

Il dépend et relève davantage du modèle constructif des bâtiments et de son évolution dans le temps. Ainsi, les écoles de type Egger présentent globalement un état général semblable, avec les mêmes forces et faiblesses. Il en va de même manière pour les écoles de type Ferry. Et de même encore pour les écoles de type GEEP.

Les principaux travaux identifiés comme des axes de progrès concernent l'amélioration des menuiseries extérieures et des façades pour un meilleur confort et une meilleure efficience thermique. Il s'agit aussi de renforcer la maintenance pour les toitures et étanchéités. Les sites situés en zones arborées, en particulier, présentent assez souvent des problèmes d'infiltration liés à des obstructions de chenaux ou d'avaloirs, souvent difficiles à gérer.

Les travaux d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite, doivent être poursuivis. La programmation des ADAP, validée par la préfecture, doit être accélérée, ainsi qu'il est prévu en cohérence avec la programmation financière soutenue par le Conseil de Département.

L'état des gymnases doit être amélioré avec une meilleure gestion de la responsabilité des occupants.

L'enjeu technique associé aux Pailleron a été confirmé. Il porte sur des problématiques d'isolation et d'un système de sécurité incendie adapté.

En matière de sécurité, des signalements ont été faits, comme c'est d'ailleurs le cas lors des contrôles périodiques de la Commission de sécurité et des mesures ont été prises immédiatement. Les experts ont ainsi signalé un désordre sur un plancher de la conciergerie de l'école des Chartreux, déjà identifié d'ailleurs par les équipes. La prise en charge a été immédiatement enclenchée.

Les premières conclusions de ce diagnostic sont claires : l'ensemble des établissements présente un niveau d'accueil et de sécurité convenable, même s'il est identifié des axes de progrès dont beaucoup sont davantage liés aux typologies de bâti plus qu'aux interventions d'entretien ou à la situation géographique. Ces conclusions correspondent globalement à la connaissance qu'en ont les services et aux budgets investis. Ces considérations ont été prises en compte pour l'action en matière d'entretien et de maintenance.

Aussi, un nouveau dispositif « Allo Mairie Ecoles » a été mis en place dès la fin de l'année dernière. Celui-ci est composé de 5 nouvelles équipes mobiles, déployées spécifiquement pour les petites interventions urgentes et en complément des dispositifs déjà existants. Ces derniers peuvent ainsi se concentrer sur des travaux plus importants.

3. Les suites à donner à ce diagnostic et, notamment, dans le cadre du Plan École d'Avenir

D'abord, le compte-rendu détaillé du travail d'audit n'est pas achevé. D'ici le printemps, une synthèse finale en sera faite. Elle permettra de croiser ces résultats du diagnostic avec ceux de l'étude des besoins scolaires menée simultanément avec l'AGAM, notre agence d'urbanisme.

Il s'agira de confirmer, ou d'ajuster précisément, la programmation des travaux d'entretien ou des grosses réparations à conduire sur l'ensemble du parc.

Une attention particulière sera portée aux « sites à enjeux », au regard de l'ampleur des opérations à venir, qui nécessitent une réhabilitation ou une démolition-reconstruction.

Il est d'ailleurs confirmé que les bâtiments de type GEEP sont ceux qui recueillent les moins bonnes notations, ce que la Ville avait bien identifié avec son projet global de renouvellement.

Une étude de faisabilité et une étude juridique des montages seront ensuite menées sur ces sites prioritaires.

D'ici le printemps également, l'ensemble des résultats du diagnostic technique sera transcrit dans un format accessible aux parties prenantes des écoles.

A l'heure actuelle, chaque classe de chaque école et tous les locaux annexes font l'objet d'une fiche de notation détaillée au regard des différents critères d'analyse, et dont les éléments vont alimenter la base de données informatisée. Ce sont donc plusieurs dizaines de milliers de données par équipement qu'il faut transcrire dans un format accessible et utile à la connaissance partagée ainsi qu'à l'aide à la décision.

ANNEXE 1 :

Liste des écoles ouvertes depuis 1995

2000 : La Jouvène (11ème), École maternelle (6 classes)

2006 : Désirée Clary (2ème), École maternelle (8 classes)

2006 : Château Gombert Athéna (13ème), Écoles maternelle (6 classes) et élémentaire (12 classes)

2007 : Cap Est (10ème), Écoles maternelle (3 classes) et élémentaire (6 classes)

2007 : Moisson – République (2ème), École maternelle (3 classes)

2008 : Bernard Jobin-Cadenat (3ème), École maternelle (5 classes)

2009 : Oddo (15ème), École maternelle (10 classes)

2009 : Jean Fiolle (6ème), École élémentaire (15 classes)

2010 : Busserade Massena (3ème), Écoles maternelle (4 classes) et élémentaire (10 classes)

2011 : Chevalier Paul (2ème), École élémentaire (9 classes)

2011 : Strasbourg (3ème), École maternelle (6 classes)

2011 : Saint-Vincent de Paul (4ème), École maternelle (8 classes)

2012 : Barthélémy (1er), École élémentaire (5 classes)

2013 : Saint Savournin (1er), École maternelle (4 classes)

2015 : La Busserine (14ème), Écoles maternelle (8 classes) et élémentaire (15 classes)

2015 : Bugeaud (3ème), Écoles maternelle (7 classes) et élémentaire (12 classes)

2015 : Michelet Foch (4ème), Écoles maternelle (5 classes) et élémentaire (7 classes)

2016 : Capelette Curtel (10ème), Écoles maternelle (4 classes) et élémentaire (6 classes)

2017 : Rouet-Charles Allé (8ème), Écoles maternelle (5 classes) et élémentaire (9 classes)

2017 : Sainte Marthe Audisio (14ème), Écoles maternelle (5 classes) et élémentaire (10 classes)

2018 : André Allar (15ème), Écoles maternelle (3 classes) et élémentaire (5 classes)

2019 : Chanterelle (1er), Écoles maternelle (3 classes) et élémentaire (5 classes)

ANNEXE 2 :

Liste des écoles, en cours d'études (études de faisabilité, études programmatiques ou de maîtrise d'œuvre) ou de travaux, concernant la construction neuve, la restructuration, l'extension, la réhabilitation lourde de bâtiments

Antoine de Ruffi (2ème) : 20 classes et 2 classes d'adaptation

Vallon de Regny (9ème) : 16 classes

Capelette (10ème) : 17 classes

Jolie Manon (3ème) : 17 classes

Docks Libres (3ème) : 9 classes

Marceau (3ème) : 20 classes

Bouge (13ème) : renouvellement 17 classes

Vayssière (14ème) : renouvellement 17 classes + 10 classes

Kallisté (15ème) : renouvellement 17 classes

Montolieu (2ème) : Objectif 17 classes (extension)

XXL-Les Fabriques (2ème) : Objectif 17 classes (création)

Abeilles / Farjon Flégier (1er) : Création nette de 7 classes (extension)

Friche de la Belle de Mai (3ème) : Objectif 9 classes

Saint Louis Gare (15ème) : Objectif 20 classes (réhabilitation et extension)

Pommier et National (3ème) : Réorganisation des espaces pédagogiques en commun

Chabanon (6ème) : Création de 5 classes (extension)

Sainte-Marguerite (9ème) : Objectif 5 classes (réhabilitation)

Parc Dromel (10ème) : Objectif 21 classes (extension)

Château Gombert (13ème) : Objectif 16 classes (création)

Cité Scolaire Internationale (2ème) : Objectif 15 classes élémentaires

Espe-Eugène Cas (4ème) : réhabilitation et transformation en école

Solidarité (15ème) : Réhabilitation et extension

Viste Bousquet (15ème): Restructuration

Air Bel (11ème): Réorganisation des écoles élémentaire et maternelle

Flammarion (4ème) : Objectif 8 classes

Raymond Teisseire (8ème) : Objectif 21 classes (extension)

Clair Soleil (14ème) : Réhabilitation

Vallon Regny 2 (9ème): Objectif 8 classes

Marceau 3 (3ème) : Objectif 17 classes

02

LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT NATIONAL (SPLA-IN) CRÉÉE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Création et participation de la Ville de Marseille à une Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) – Approbation des statuts - Approbation du pacte d'actionnaires - Désignation des représentants.

En décembre 2018, la Métropole a approuvé la stratégie territorialisée de lutte contre l'habitat indigne sur l'ensemble de son territoire. Suite aux votes de son conseil municipal en juin et septembre 2019, la Ville de Marseille a signé en septembre 2019 le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille.

Ce contrat, conclu pour une durée de quinze ans, définit et organise le programme de travail et d'actions partenariales à engager. Le contrat de PPA prévoit une série d'engagements des parties pour conduire et réaliser un projet de développement des 1 000 hectares du centre-ville de Marseille dont les cinq objectifs sont :

1 Lutter contre l'habitat indigne

2 Améliorer l'attractivité et la qualité résidentielle

3 Permettre aux habitants de se maintenir dans leurs quartiers

4 Restaurer le patrimoine bâti

5 Redynamiser la fonction économique

Le PPA prévoit également la mise en place d'outils opérationnels parmi lesquels la création d'un nouvel outil d'aménagement, une Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National –SPLA-IN, dans un partenariat alliant la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etat, par l'intermédiaire de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée et la Ville de Marseille.

Cette société a pour objet, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de réaliser toutes opérations de :

Construction

Réhabilitation

Amélioration et rénovation d'immeubles

Organiser ou contrôler les actions et opérations d'aménagement relevant de la compétence de l'un de ses actionnaires, notamment les opérations de requalification urbaine et immobilière

Procéder aux acquisitions, cessions, locations ou gestions d'immeubles, fonds de commerce ou fonds artisanaux

Réaliser les opérations de requalification de copropriétés dégradées

Effectuer les études préalables

Au regard des enjeux et du périmètre concerné, la Ville de Marseille a décidé d'intégrer cette SPLA-IN aux côtés de la Métropole et de l'État (représenté par l'EPAEM).

Les collectivités territoriales et leurs groupements devant détenir à tout moment au moins 35 % du capital social de cette société. La Métropole Aix-Marseille-Provence est majoritaire et détient 59% des parts de cette société, l'Etat, représenté par l'EPAEM, en détient 35% et la Ville de Marseille 6%.

La participation municipale de 6 % prendra la forme d'un apport en capital de 860 000 € (860 actions à 1000 € chacune) et de la désignation d'un membre titulaire représentant la Ville en assemblée générale, et d'un titulaire et d'un suppléant en Conseil d'Administration.

Le maire de Marseille, Jean-Claude GAUDIN, représentera la Ville à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Son suppléant au conseil d'administration sera Frédérick BOUSQUET.

Parallèlement, il est proposé de conclure un pacte entre actionnaires, définissant, notamment, les règles principales que chacun s'engage à respecter dans le cadre du fonctionnement de cette société, ainsi que les modalités de gouvernance ou d'évolution de la structure et les conditions du contrôle analogue exercé sur la société par ses actionnaires.

03 LA COMMISSION DES NOMS DE RUE

QU'EST-CE QUE LA COMMISSION DES NOMS DE RUE ?

La Commission des noms de rue a pour rôle de dénommer des voies nouvelles ou sans nom. Elle est composée d'un Président qui nomme les membres (environ 36 membres). Elle est notamment composée de :

- Représentants des mairies de secteur,
- Élus,
- Historiens,
- Comité du Vieux Marseille,
- CIQ,
- Archives Municipales,
- Membres de l'Académie de Marseille, etc.

La fréquence des réunions est d'environ une par trimestre. En moyenne, 55 voies sont nommées par an. Une attention particulière est apportée à la parité homme / femme en la matière.

L'attribution d'un nom à une voie doit être requise soit :

Par la famille de la personne qui donnera son nom à la rue

Par le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille

Par le Maire

Par les Mairies de Secteur

Par un promoteur etc...

Une fois la demande faite, un dossier est établi. Une première étude des demandes est réalisée lors d'une pré-commission en présence du président du Comité du Vieux Marseille, d'une historienne et du service municipal en charge de cette mission.

Puis il est soumis au maire et présenté aux membres de la Commission qui votent à l'unanimité. Une fois que la commission a statué, le tableau des voies nommées est approuvé par le cabinet du maire et enrôlé pour délibération du conseil municipal.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est saisie en dernier lieu pour l'apposition des plaques toponymiques.

1 - PLACE FRANÇOIS-MOSCATI

Place sans nom qui donne sur la rue du Bon-Jésus et la rue Trigance – 2ème

François MOSCATI (1927-2017) : Adjoint au maire.

Secrétaire général du syndicat Force Ouvrière pendant près de 30 ans, François MOSCATI était également un ancien adjoint au maire.
Il exercera son dernier mandat au service du mouvement ouvrier comme Président de la Mutuelle des Municipaux.

2 - RUE ELISABETH-JOANNON

Nouvelle voie entre le parc Bellevue et les numéros 158 et 170 rue Félix Pyat – 3ème

Elisabeth JOANNON (1915/2005) : Responsable d'oeuvres caritatives.

Figure marseillaise emblématique pendant plus de 30 ans de la solidarité envers les plus démunis, elle crée en 1979 l'association La Caravelle, qui s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés matérielles et morales.

Créé le 22 août 2009 par l'association La Caravelle, le Fonds de dotation Elisabeth Joannon intervient, grâce aux dons qu'il reçoit, en faveur de l'accompagnement et de l'insertion de personnes en difficultés sociales. En attribuant des bourses, des prix ou des prêts d'honneur, cette structure permet à ces individus d'obtenir un logement ou une formation afin de les accompagner vers une autonomie retrouvée.

3 - RUE MIREILLE-DUMONT

Nouvelle voie entre le parc Bellevue et les numéros 158 et 170 rue Félix Pyat – 3ème

Mireille DUMONT (1901-1990) : Résistante, sénatrice des Bouches-du-Rhône.

Elle choisit la date symbolique du 14 juillet 1936 pour adhérer au parti communiste et devient alors la trésorière, pour Marseille, du comité d'accueil aux enfants d'Espagne.

Après la déclaration de guerre, elle est placée en résidence surveillée pour avoir participé à plusieurs manifestations communistes dans divers lycées marseillais. En 1943, elle passe dans la clandestinité et, sous le pseudonyme de Claude Rey, anime le Mouvement des femmes communistes de l'Allier.

La paix revenue, elle regagne Marseille, où elle est élue au conseil municipal en avril 1945. Elle y est responsable de la santé publique, et y siégera jusqu'en 1955. Conseiller de la République, puis Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1946 à 1955.

4 - BOULEVARD CATHERINE-BLUM

Boulevard Urbain Sud – chemin Vallon de Toulouse - boulevard Sainte-Marguerite – 9ème

Catherine BLUM (1922-2010) : Présidente du Secours Catholique.

En 1962, alors que le maire de Marseille de l'époque, Gaston Defferre, n'est pas favorable au rapatriement de compatriotes d'Algérie, Catherine Blum et Elisabeth Joannon vont organiser l'accueil de ces rapatriés sur le Port de Marseille et à la gare Saint-Charles. En effet, lors des Accords d'Évian conclus suite au référendum du 8 avril 1962, massacres et enlèvements se multiplient en Algérie et poussent au départ de nombreux pieds-noirs qui viennent chercher refuge à Marseille. Avec chaleur et humanité, Catherine Blum accueillera ces personnes déracinées, qui partaient avec simplement quelques valises.

5 - RUE LUCIA-TICHADOU

Avenue de la Viste – 15ème

Lucia TICHADOU (1885-1961) : Femme politique.

Diplômée de l'École normale de Fontenay-aux-Roses, elle enseigne à Pau, puis à Perpignan, où elle rencontre Émile Tichadou, professeur d'histoire natif de l'Ariège.

Adhérant au PCF en 1934, elle participe à la Résistance dans l'Ariège. Lucia Tichadou est restée dans la mémoire de nombreux Marseillais comme une des figures éminentes de la vie politique locale d'après-guerre.

En 1945, elle siège dans la commission municipale de Marseille et sera la première adjointe de Jean Cristofol, le premier maire communiste de Marseille (1946-1947).

6 - PASSAGE SIMONE-CASSAGNE

Voie sans nom bouvelard Mont Rose – 8ème

Simone CASSAGNE (1921-1994) : Femme politique.

7 - PLACE GUY-PHILIP

Place sans nom qui donne sur la rue Lucien Gaillard – 2ème

Guy PHILIP (1954-2013) : Homme de communication.

En 1992, Guy PHILIP est directeur de la communication de la Région PACA lorsque Jean-Claude GAUDIN en est le président. Puis en 1995, il devient directeur de la communication et des relations publiques de la Ville de Marseille.

En 2005, après sa collaboration au sein de la Ville, Guy PHILIP rejoint le groupe de presse Hersant Média pour s'occuper du développement de France-Antilles avant de le quitter cinq ans plus tard pour créer à Marseille une société de conseil en communication.

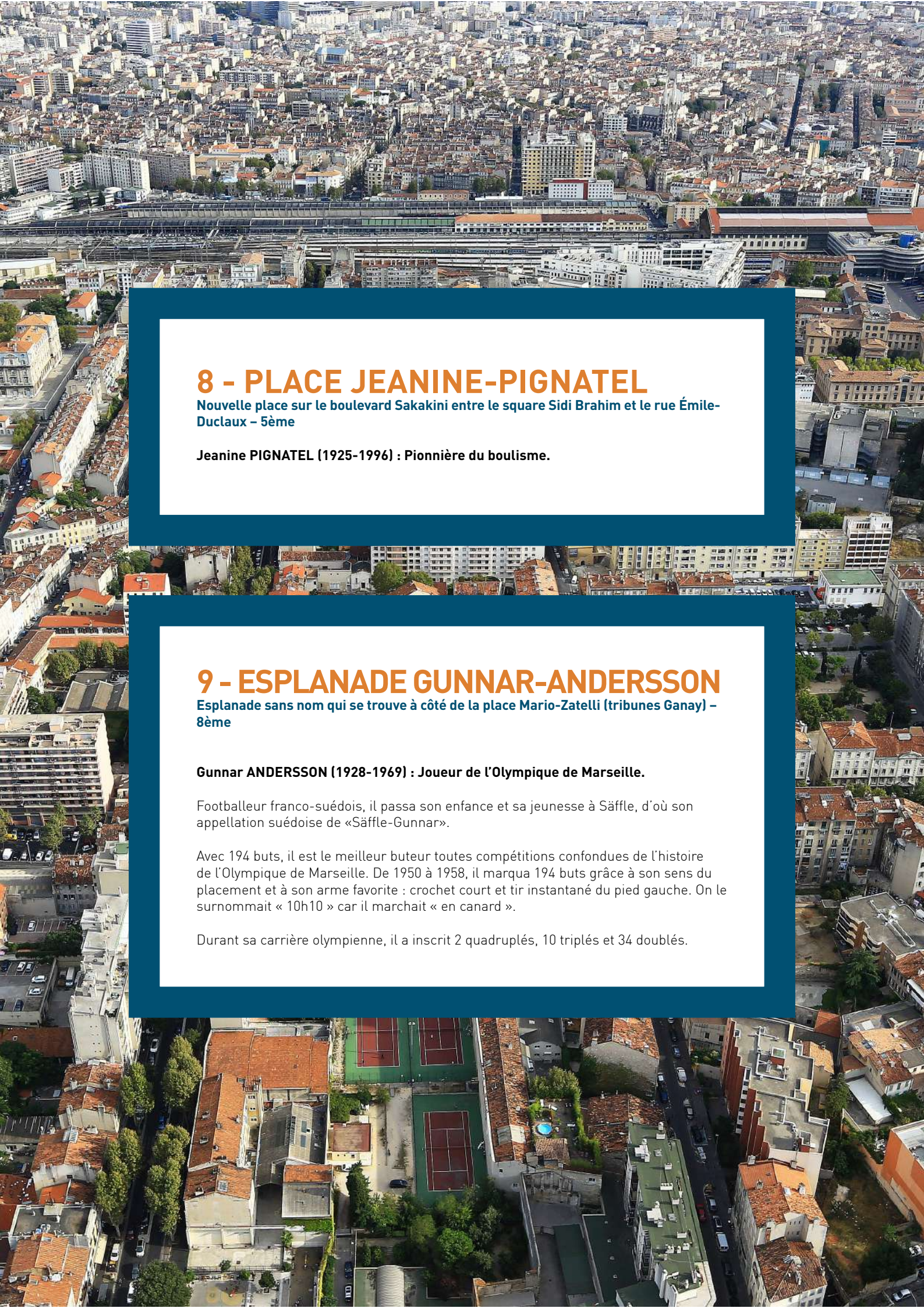

8 - PLACE JEANINE-PIGNATEL

Nouvelle place sur le boulevard Sakakini entre le square Sidi Brahim et le rue Émile-Duclaux – 5ème

Jeanine PIGNATEL (1925-1996) : Pionnière du boulisme.

9 - ESPLANADE GUNNAR-ANDERSSON

Esplanade sans nom qui se trouve à côté de la place Mario-Zatelli (tribunes Ganay) – 8ème

Gunnar ANDERSSON (1928-1969) : Joueur de l'Olympique de Marseille.

Footballeur franco-suédois, il passa son enfance et sa jeunesse à Säffle, d'où son appellation suédoise de «Säffle-Gunnar».

Avec 194 buts, il est le meilleur buteur toutes compétitions confondues de l'histoire de l'Olympique de Marseille. De 1950 à 1958, il marqua 194 buts grâce à son sens du placement et à son arme favorite : crochet court et tir instantané du pied gauche. On le surnommait « 10h10 » car il marchait « en canard ».

Durant sa carrière olympienne, il a inscrit 2 quadruplés, 10 triplés et 34 doublés.

10 - ROND-POINT ANDRÉ-MATTEI

Rond-point Haïfa – Marie-Louise – Albert Duboit – 8ème

André MATTEI (1938-1987) : Professeur de médecine.

Un des pionniers dans la procréation médicalement assistée (PMA).

Fondateur et directeur du CECOS de Marseille (Centres d'études et de conservation des œufs et du sperme).

11- CHEMIN DU RAVIN DE CASTAN

Boulevard de la Forbine – 11ème

12 - RUE KADER-TIGHILT

Z 436 – nouvelle voie ZAC Saumaty (voie qui part de la traverse de la Vente et aboutit sur la rue Jean-Jacques Vernazza) – 16ème

Kader TIGHILT (1962-2015) : militant républicain.

Cet enfant de l'Estaque, emporté par un cancer à l'âge de 53 ans, n'a eu qu'un but dans sa courte vie : aider les jeunes à se réconcilier avec la République.

Il a œuvré tout au long de sa vie dans les quartiers Nord auprès des jeunes. Il avait « chevillé au cœur » les valeurs républicaines de fraternité et d'égalité. Il dirige son premier centre aéré en 1993 et sera nommé directeur de la Maison des sports et responsable du service des sports de la mairie des 15e et 16e arrondissements en 1999.

Pour Kader TIGHILT, la laïcité républicaine était le meilleur outil contre le racisme.

Il a créé, avec l'association Générations Futures, qu'il dirigeait, les tournois de foot « de la République » intercités où toutes les communautés pouvaient se rencontrer, jouer ensemble, partager des moments de joie, ce qui lui a valu la médaille de la paix décernée par les instances juives.

04 CONTACTS PRESSE

ATTACHÉES DE PRESSE DE LA VILLE DE MARSEILLE

Stéphanie LAURIN
slaurin@marseille.fr
04 91 14 64 77

Lorène PRUDHOMME
lprudhomme@marseille.fr
04 91 14 64 36

RESPONSABLE DU SERVICE DE PRESSE DE LA VILLE DE MARSEILLE

Charlène GRIMAUD
cgrimaud@marseille.fr
04 91 14 64 25

RESPONSABLE ADJOINT DU SERVICE DE PRESSE DE LA VILLE DE MARSEILLE

Anthony GIORDANO
agiordano@marseille.fr
04 9114 64 37